

Appréhender et mettre en application le Règlement DORA

Mardi 12 novembre 2024

Le 16 janvier 2023, le règlement (UE) 2022/2554 du Parlement européen et du Conseil du 14 décembre 2022 sur la résilience opérationnelle numérique (dit règlement DORA), et la directive associée sont entrés en vigueur. Le **Règlement DORA** définit des exigences uniformes pour renforcer et harmoniser la gestion des risques liés aux technologies de l'information et de la communication (TIC) et à la sécurité des réseaux et des systèmes d'information au niveau de l'Union européenne. L'objectif est que l'UE puisse réagir rapidement et de manière appropriée aux perturbations et maintenir la résilience du système.

Le Règlement DORA entre en application à partir du 17 janvier 2025.

Financement Participatif France (FPF) est un organisme de formation certifié Qualiopi. France FinTech est une association à but non lucratif dont la mission est de promouvoir l'excellence du secteur. Elle rassemble 350 Fintech, Insurtech et Regtech françaises.

Dans le cadre leur mission d'accompagnement et de professionnalisation du secteur, FPF et France FinTech organisent cette formation.

Financement Participatif France, association loi 1901, immatriculée sous le SIRET 804 506 798 00045 est un organisme de formation enregistré sous le numéro 11 92 21427 92 auprès du préfet de région d'Île de France, et certifié Qualiopi ([voir certificat délivré par l'ICPF](#)).

Présentation et objectifs

Public

CTO (Chief Technical Officer ou Directeur des Nouvelles Technologies) des fintechs.

Prérequis

Une expérience préalable en technologie de l'information et en gestion des risques est fortement recommandée.

Durée de la formation

La formation dure une demi-journée (4 heures). Elle aura lieu de 14h00 à 18h00.

Lieu de la formation et accessibilité

La formation se tiendra chez Regulation Partners, 30 rue La Boétie – 75008 Paris et en visio.

Le lien est envoyé en amont de la formation.

Objectif pédagogique

Permettre aux fintechs d'appréhender les nouvelles obligations liées à l'entrée en application du règlement DORA et les bonnes pratiques à mettre en œuvre pour être conformes.

Compétences visées

- ✓ Connaître les principes et obligations du texte européen DORA ;
- ✓ Réaliser un « gap analysis » de l'existant ;
- ✓ Être capable d'améliorer la gestion des risques, des incidents, et les procédures de contrôle.

Méthodologie de la formation

- Diversifiée pour donner du rythme et soutenir l'attention des participants ;
- Interactive pour s'appuyer sur l'expérience des participants et leur proposer une démarche d'analyse ;

- Impliquante pour que le groupe soit un véritable support pédagogique dans un climat d'écoute active ;
- Transposable en situation réelle : les concepts, modèles, exemples et cas traités permettent de clarifier les situations parfois complexes ;
- Ponctué de conseils pratiques.

Modalité d'évaluation

- Avant la formation, un questionnaire d'attentes doit être complété par le stagiaire afin d'évaluer sa connaissance par rapport à l'objet de la formation.
- Un questionnaire de connaissances amont / aval est transmis aux participants, il est rempli par les participants au début de la formation, puis à la fin de la formation et ensuite corrigé avec le formateur à l'issue de la formation.
- Une enquête de satisfaction est transmise aux participants afin d'évaluer le contenu de la formation, le formateur, et l'organisation générale.

Tarif de la formation

- **380€ TTC membres France FinTech (TVA non applicable)**

30% de réduction à partir du 2^{ème} inscrit de la même structure

- 550€ TTC non-membres

Mode de règlement : Les règlements se font à réception de la facture, par virement ou par chèque à l'ordre de FPF.

Inscription

Les inscriptions à la formation s'effectuent via un formulaire en ligne :

<https://forms.gle/addSU5UYPCwoSBQ66>

Inscriptions

Les inscriptions se font en ligne via un formulaire Google :

INSCRIPTION

Renseignements

Florence de MAUPEOU

florence.demaupeou@financeparticipative.org

06 59 93 50 92

CONDITIONS GÉNÉRALES

Stages, réunions et manifestations

A réception des inscriptions, une convention de formation simplifiée et une facture sont adressées au stagiaire avec la confirmation de l'inscription. L'inscription n'est considérée comme définitive qu'à réception du règlement et de la convention signée.

Annulations

Toute demande d'annulation doit obligatoirement être formulée par écrit. Les conditions de remboursement sont les suivantes :

- remboursement intégral lorsque la demande a été reçue au moins 10 jours avant la formation ;
- remboursement de 70 % du montant de l'inscription lorsque la demande a été reçue dans les 10 jours précédant la formation ;
- remboursement de 30% du montant de l'inscription pour une annulation la veille ou le jour même.

Les participants pourront toutefois se faire remplacer avec l'accord préalable de Financement Participatif France.

Financement Participatif France se réserve le droit d'annuler la formation jusqu'à 10 jours avant celle-ci si moins de 5 stagiaires sont inscrits à la formation.

Loi informatique et libertés

Conformément à la loi Informatique et libertés du 6 janvier 1978, les informations qui sont demandées sont nécessaires au traitement de la commande ou de l'inscription. Elles peuvent être transmises aux partenaires contractuels pour les besoins de la formation.

Réclamations

En cas de réclamation, merci de nous écrire via la boîte contact : <https://financeparticipative.org/contact/>

Programme et formateur

Le programme

1. Mise en conformité à DORA
 - Gouvernance des risques informatiques
 - Gestion, classification et notification des incidents liés aux risques informatiques
 - Tests de résilience opérationnelle numérique
 - Gestion des risques liés aux tiers prestataires de services informatiques
 - Dispositif de partage d'information
2. Quels impacts pour les institutions financières
3. Comment réaliser un gap analysis (exemple de référentiel)
4. Quels impacts

Les formateurs

Kérame MOUTAFIAN | Senior Manager | Regulation Partners

- Kérame MOUTAFIAN est diplômé d'un Master 2 Droit européen des affaires – Université Paris Est XII – Créteil et Titulaire d'un certificat de Finance d'entreprise – HEC.
- Kérame MOUTAFIAN a travaillé en cabinet d'avocats dans le domaine de la réglementation bancaire et financière avant d'intégrer le cabinet Regulation Partners en tant que Consultant puis manager en conformité, contrôle interne, réglementation et gestion des risques. Il a diligencé de nombreuses missions d'audit et gère également des dossiers d'agrément.
- Il anime de nombreuses formations sur des sujets réglementaires et pour des administrateurs d'institutions financières.

Adel AHBAR | Consultant Cyber sécurité Senior | Regulation Partners

- Consultant senior Cybersécurité chez Regulation Partners depuis 2024, il a une expérience de 15 années en cybersécurité dans des grands groupes bancaires.
- Il dispose de plusieurs certifications, après un diplôme en systèmes et réseaux informatiques.
- Il a plusieurs années d'expérience dans l'investigation et la réponse aux incidents cybersécurité (SOC, SIEM, EDR) ainsi qu'en certification ISO27001.

Tapite TCHIMTCHOUA | Consultante et Auditrice cybersécurité | Regulation Partners

- Tapite TCHIMTCHOUA est une ingénieure, spécialisée en Cybersécurité.
- Elle accompagne des entreprises sur des projets de certifications (ISO27001).
 - Elle a mené des missions d'audit sur la gouvernance cybersécurité, la gestion des risques et la mise en conformité à DORA.